

ANNEXES

Mise à jour le 10/10/2019

ANNEXE 1 : PROTOCOLE INFIRMIER DE DELEGATION D'ACTIVITE.....	2
ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE DELEGATION D'AMT AUX IPRP GENERALISTES, IDEST, ATST.....	11
ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE DELEGATION DES AMT AUX IPRP SPECIALISTES	12
ANNEXE 4 : PROTOCOLE DE DELEGATION AMIANTE	13
ANNEXE 5 : CALENDRIER 2019 DES SENSIBILISATIONS INTER-ENTREPRISES	15
ANNEXE 6 : FICHES BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL.....	20
FICHE BILAN : ACD ET CMR.....	21
FICHE BILAN : TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS LES SECTEURS DE L'AIDE A DOMICILE ET DU NETTOYAGE	29
FICHE BILAN : RISQUES PSYCHO-SOCIAUX, DANS LES SECTEURS DU MEDICO-SOCIAL ET DES SERVICES	34
FICHE BILAN : RISQUE ROUTIER ET ADDICTIONS	35
FICHE BILAN : INTERIM	38
FICHE BILAN : MAINTIEN DANS L'EMPLOI.....	41
FICHE BILAN : HARMONISATION DES FICHES D'ENTREPRISE.....	47

ANNEXE 1 : Protocole infirmier de délégation d'activité

Modalités de réalisation de VIP¹ et VI² par l'IDEST

CADRE REGLEMENTAIRE des VIP et VI

➤ Code du travail :

- L. 4624-1, et R. 4624-10 à R. 4624-16 : Visite d'information et de prévention (VIP)
- Article R. 4624-23 à R. 4624-28 : SIR, périodicité, Visite Intermédiaire
- Article R. 4623-30: (...) l'infirmier exerce ses missions propres ainsi que celles définies par le médecin du travail, sur la base de protocoles mentionnés à l'article R. 4624-14 du Code du travail.
- Article R. 4623-31 : Un entretien infirmier peut être mis en place pour réaliser les activités confiées à l'infirmier par le protocole prévu à l'article R. 4623-14. Cet entretien donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi qui ne comporte aucune mention relative à l'aptitude ou l'inaptitude médicale du salarié.

L'infirmier peut également, selon les mêmes modalités, effectuer des examens complémentaires et participer à des actions d'information collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées par lui dans le respect des règles liées à l'exercice de la profession d'infirmier déterminées en application de l'article L. 4311-1 du code de la santé publique.

➤ Décret de compétence de la profession d'infirmier du 29 juillet 2004 :

Actions de prévention, de dépistage d'éducation de la santé

Appréciation de l'état de santé, rôle d'alerte

Entretien, écoute de la personne, aide et soutien psychologique

Dépistage des maladies professionnelles, des maladies endémiques des pratiques addictives

¹ VIP : Visite d'Information et de Prévention

² VI : Visite Intermédiaire

OBJECTIFS des VIP et VI

R. 4624-11 du Code du travail :

- 1) Interroger le salarié sur son état de santé
- 2) L'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail
- 3) Le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre
- 4) Identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail
- 5) L'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

CONTENU ET DEROULEMENT DES VIP et VI

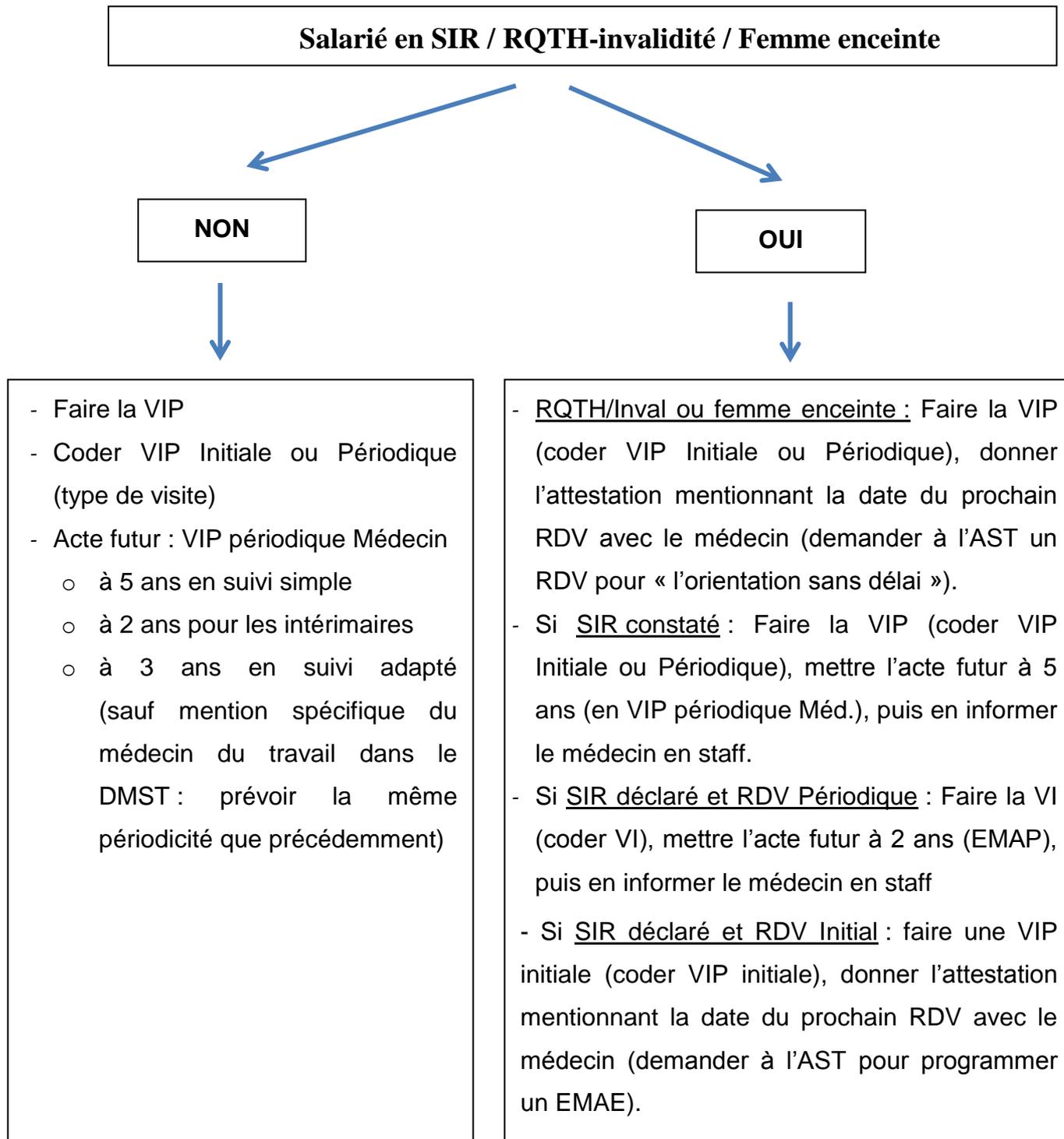
- Le médecin du travail délègue à un IDE formé (IDEST) une partie des VIP, selon la procédure de convocation et de suivi (tableau « Modalités de suivi individuel »)
- Les VIP et VI sont programmées sur l'effectif attribué du médecin, pour les salariés « ciblés ».
- Un staff périodique est organisé entre le médecin et l'IDEST pour transmission des informations.

Les examens suivants sont exclus du suivi par les IDEST (car réalisés exclusivement par le médecin du travail) :

- Examen de reprise
- Examen de pré-reprise
- Examen occasionnel à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail
- Examen médical d'aptitude (à l'embauche et périodique)

TRAME VIP/VI réalisée par l'IDEST

1) Modalité de codage des ESTI (VIP/VI) et périodicité de suivi CDI, CDD, intérim



(L'ensemble des éléments ci-dessous sont renseignés par l'IDEST dans le DMST informatisé)

2) Recueil des données personnelles :

- Noter dans Bloc SALARIE
 - Situation de famille, enfants
 - Niveau de formation / Anciens emplois occupés, globalement secteurs concernés (Curriculum Laboris simplifié)
 - Médecin traitant

3) Questionnaire de santé :

- Utiliser le questionnaire « visite type IDEST » dans MEDTRA (cf question infra)
- Cocher la case correspondante
- Si oui, compléter le bloc correspondant (ATCD/PATHO/TTT/HANDICAP)
 - ATCD personnels et familiaux (AT, maladie simple, MP) :
 - Si oui : le noter dans ATCD
 - Si c'est une maladie chronique avec ttt au long cours : le noter dans PATHOLOGIE
 - Traitements en cours
 - Avez-vous des douleurs rachidiennes, articulaires, des jambes ?
 - Avez-vous des gênes auditives (acouphènes) ?
 - Présentez-vous des allergies cutanées ? respiratoires ?
 - Date et modalités d'apparition (rythmée par le travail)
 - Quel type d'allergie ?
 - Tolérance
 - Traitement
 - Avez-vous une correction visuelle ?
 - Suivi gynécologique :
 - Contraception ?
 - Grossesse en cours ?
 - Habitudes de vie :
 - Tabagisme
 - Conduites addictives
 - Sport

- Sommeil :
 - o Difficultés d'endormissement, réveils nocturnes ?
 - o Si travail de nuit :
 - temps de sommeil et durée des éventuelles siestes (horaires de coucher et de lever : surtout pour postes de nuit et matin)
 - Rythme et modalités de prises de repas
- Etat des vaccinations : relevé et conseils pour le calendrier ultérieur (protocole)
- Vécu au travail :
 - o Comment vous sentez-vous au travail ?
 - o Que diriez-vous de vos relations avec vos collègues et vos responsables ?
 - Si relations OK : ne pas insister
 - Si difficultés ressenties : depuis combien de temps ? quel est selon vous le ou les déclencheurs ?
 - Relever d'éventuels indicateurs associés : Pleurs, fatigue, perte de poids, perte d'appétit, trouble du sommeil...
 - o Coder bon, moyen ou mauvais

4) Description du poste de travail :

- Vérifier l'intitulé du poste (Ne pas le modifier)
- Noter dans Expositions « caractéristique de l'activité » :
 - Durée et horaires de travail
 - Caractéristiques de la tâche : valider avec le salarié ce qu'il fait réellement à partir de l'item « exposition ».
- Noter dans Exposition (TEP, SI ou SIR), si exposé :
 - Risques liés à l'activité physique :
 - o Manutentions manuelles de charge ?
 - o Exposition au bruit ?
 - o Poussières ?
 - o Vibrations ?
 - o Mouvements répétitifs ?
 - Risques chimique :
 - o Manipulez-vous des produits chimiques ?

- Si oui lesquels ?
- Dans quel cadre les utilisez- vous ?
- Risques biologiques :
 - Si oui, lesquels ?
 - EPI ?
- Travail en hauteur
- Travail de nuit
- Noter dans Exposition, en lien avec le risque :
 - Protection collective et individuelle existante

5) Conseils de prévention

- Noter dans « Mesures de prévention », les 2-3 principaux risques :
 - Information et sensibilisation sur les risques professionnels spécifiques et les moyens de prévention à mettre en œuvre : bruit, conseils ergonomiques simples au poste, exposition à des produits chimiques, au risque biologique.
 - Règles hygiéno-diététiques (dont hygiène générale)
 - Sensibilisation addictions selon les risques (tabac, alcool, drogues)

6) Biométrie

- A noter dans BIOMETRIE :
 - Tension artérielle (Cf Conduite à tenir sur l'urgence hypertensive) :
 - Protocole en cas de poussée hypertensive
 - Conseiller de voir le médecin traitant (pas de courrier).
 - Taille/poids. Info IMC
 - Visiotest selon les expositions (travail sur écran, conduite de véhicules ou si « gêne ressentie »). Visiotest avec correction pour la vision de loin. Vision de près si non corrigé ou si âge supérieur à 40 ans. Info orientation ophtalmo.

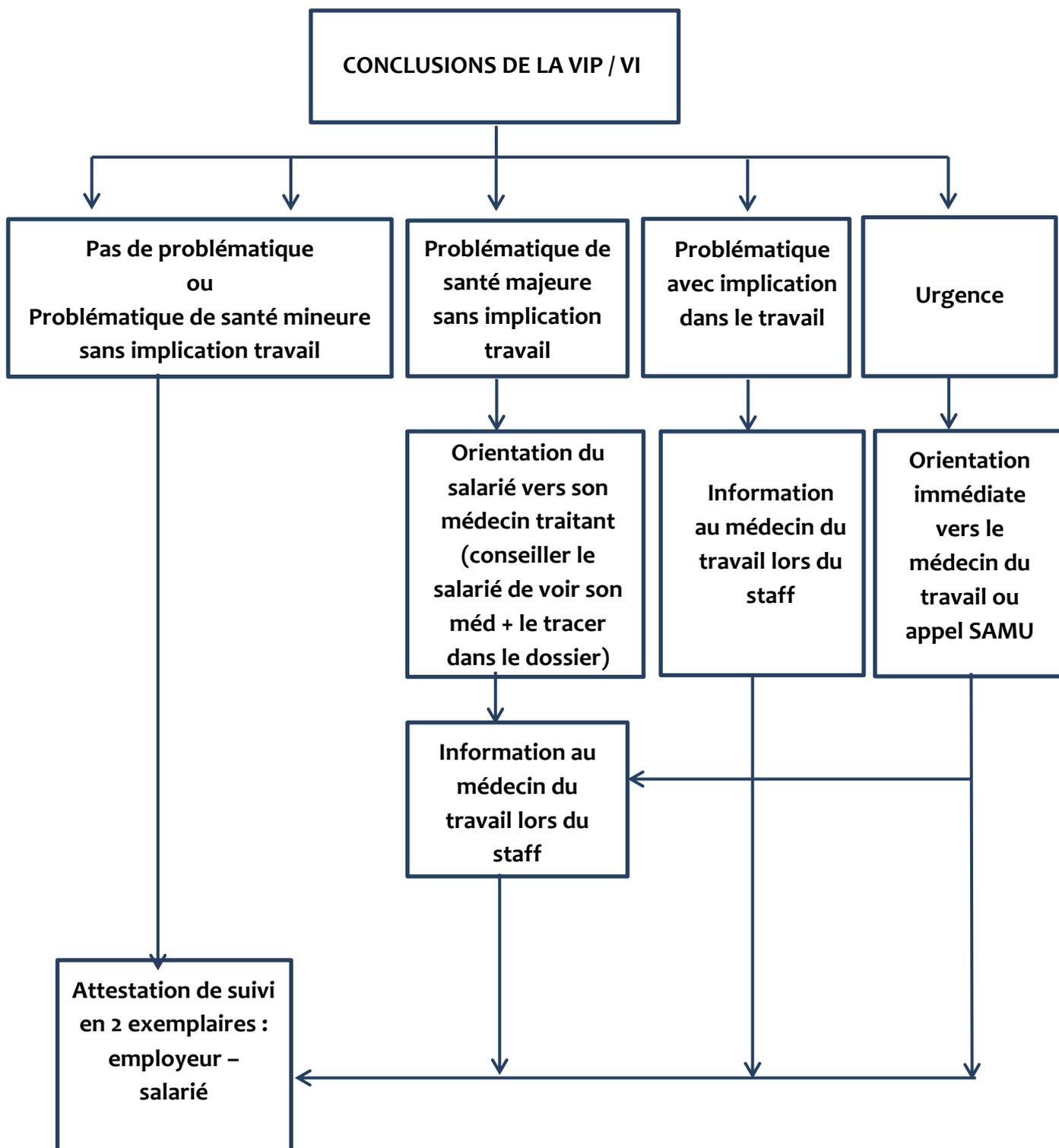
7) Examens complémentaires

- Audiogramme :
 - o si exposition au bruit et dernier audiogramme de plus de 4 ans ou apparition de gêne auditive

8) Conclusion / Orientation

- Vérifier le MOTIF principal (VIP initiale ou périodique, VI) et secondaire (« Reconvocation » si absent au précédent RDV).
- Délivrer une attestation de suivi, signée, sans aucune annotation. Vérifier le type du prochain RDV et la date de l'acte futur.
- Informer le salarié des modalités de suivi par le service (date et type du prochain RDV) et coder en conclusion :
 - VIP-Méd à 5 ans, si salarié en suivi « SIMPLE » (à 2 ans si intérimaire).
 - VIP-Méd à 3 ans, si salarié en suivi ADAPTE (sauf mention spécifique du médecin dans le DMST : prévoir la même périodicité que précédemment).
 - EMAP à 2 ans, si salarié en SIR.
- Informer le salarié qu'il peut bénéficier d'une VO à sa demande, à tout moment, en cas de problème de santé en lien avec le travail.

PROTOCOLE : ARBRE DECISIONNEL STANDARD



PROTOCOLE D'ORIENTATION

1/Orientation « sans délai » du salarié vers le médecin du travail :

Si l'IDEST estime que l'état de santé d'un salarié nécessite une orientation auprès du médecin du travail (1), ou si RQTH-Invalidité, femme enceinte/allaitante/venant d'accoucher :

- Contacter l'assistante qui devra positionner une VIP- Médecin dans le mois, sur un créneau disponible.
- L'IDEST mentionne sur l'attestation de suivi la date du prochain RDV avec le médecin.
- Information au médecin en staff.

(1) - Si maintien au poste semble compromis du fait de l'état de santé.

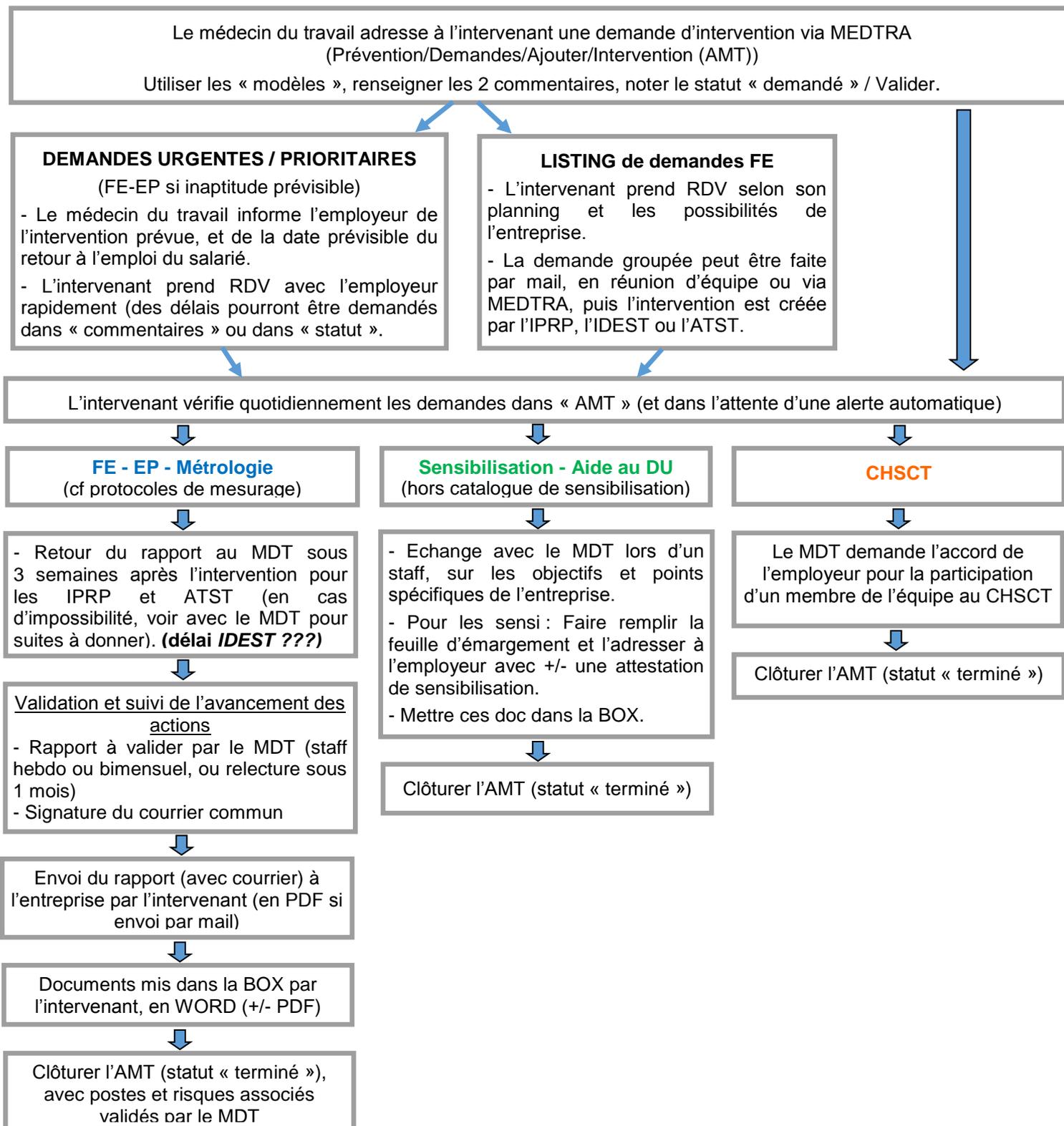
- Dans le cas où la demande du salarié ne semble pas justifiée, l'IDEST l'informe qu'il peut prendre un RDV en visite occasionnelle à sa demande
- « Venant d'accoucher » : ayant accouché dans les 3 mois précédents

2/ Orientation du salarié vers son médecin traitant ou spécialiste (Ophtalmo)

L'IDEST conseille une orientation, la notifie dans le logiciel avec le motif sur la pathologie en cours.

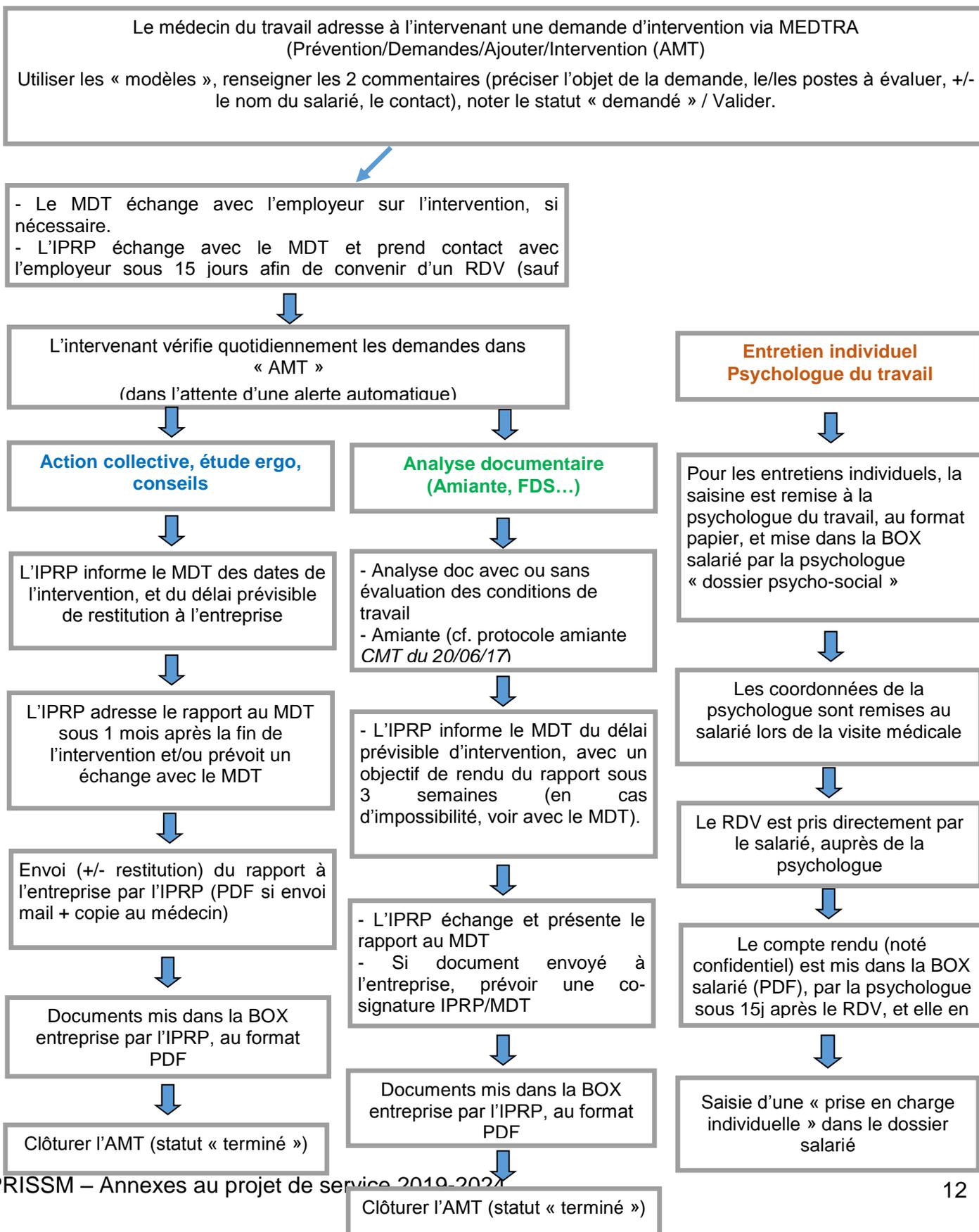
ANNEXE 2 : Protocole de délégation d'AMT aux IPRP généralistes, IDEST, ATST

Références : Articles R. 4623-1 et R. 4623-14 du Code du travail



ANNEXE 3 : Protocole de délégation des AMT aux IPRP spécialistes

Références : Articles R. 4623-1 et R. 4623-14 du Code du travail



ANNEXE 4 : Protocole de délégation Amiante

Saisine IPRP : Mme Tanguy Solenne (10% temps Spé)

➤ Deux situations : **Etudes de documents amiante ou Information employeur sur travaux en SS4.**

- **Etude de documents** : Modes opératoires/ Echantillonnage et Notices au poste soumis à avis.
 - Stratégies d'échantillonnage : réalisées par organisme accrédité. Chaque médecin ou IPRP peut répondre à cette demande. *Modèle à montrer (Solenne)*
 - Notices au poste et Mode Opératoires sont à étudier par Solenne. Commentaires envoyés au médecin par Solenne et retranscrits par le médecin pour envoi à l'entreprise.

Temps requis : 15 min pour les entreprises connues et 1H00 pour les entreprises nouvelles.

Saisine annuelle par entreprise pour le risque Amiante. « Analyse de tous les documents requérant l'avis du médecin du travail » La demande émane de l'entreprise au médecin qui le répercute à l'IPRP. Réponse au médecin qui finalise l'action. Lots à télécharger. Qu'en fait-on ? Téléchargement = accusé de réception pour l'entreprise.

Saisine dans CED : création d'une AMT Type

- **Information Employeur sur travaux en SS4.**
 - Le donneur d'ordre devrait spécifier « travaux de maintenance sur canalisation »
 - Saisine IPRP : Info globale, AFS, fiches métiers INRS, modes opératoires types.

➤ **Réponses du Dr Buisson Vallès sur l'archivage des documents**

- **Documents amiante soumis à avis du médecin du travail et durée**

« Il convient de conserver les documents pour lesquels vous avez émis des avis et les courriers que vous avez rédigés s'y référant. Je dirais une durée illimitée, comme pour les dossiers médicaux CMR »

- **Archivage des plans de retrait et durée**

« Vous n'avez pas à conserver les plans de retrait »

ANNEXE 5 : Calendrier 2019 des sensibilisations inter-entreprises



Calendrier des sensibilisations proposées

Inscriptions gratuites. Pour cela, merci de bien vouloir remplir le formulaire en fin de document.

S'approprier les bases de la santé et sécurité au travail

Public ciblé : Employeurs ou salariés

Objectifs de la sensibilisation :

- Comprendre les fondamentaux en santé et sécurité au travail pour mieux appréhender sa mise en place en entreprise

27 juin 2019 (8h30-10h30)

21 novembre 2019 (8h30-10h30)

Aide à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels

Public ciblé : Employeurs ou salariés chargés de prévention

Objectifs de la sensibilisation : Accompagner la réalisation du document unique :

- Notions réglementaires
- Définition des unités de travail
- Repérage des dangers et identification des risques professionnels
- Évaluation et hiérarchisation des risques
- Plan d'action
- Mise en situation / Echanges

05 février 2019 (8h30-10h30)

05 septembre 2019 (8h30-10h30)

04 juin 2019 (8h30-10h30)

03 octobre 2019 (8h30-10h30)

25 juin 2019 (8h30-10h30)

03 décembre 2019 (8h30-10h30)

Sensibilisation aux risques chimiques

Public ciblé : Salariés (tous secteurs hors industries chimiques) - niveau débutant, utilisant ou au contact des produits chimiques (ex : aide à domicile, mécanicien, maçon, coiffeur...)

Objectifs de la sensibilisation :

- Identifier les agents chimiques pouvant être présents sur les lieux de travail
- Différencier les notions de danger et de risque
- Connaître l'étiquetage des produits chimiques
- Connaître les voies de pénétration des agents chimiques dans l'organisme, le devenir dans l'organisme et les effets possibles sur la santé – cas particulier : la grossesse
- Connaître les moyens de prévention et de protection (EPI, hygiène au poste et hygiène individuelle)

12 février 2019 (8h30-10h30)

03 septembre 2019 (8h30-10h30)

21 mai 2019 (8h30-10h30)

19 novembre 2019 (8h30-10h30)

Sensibilisation aux risques liés au bruit

Public ciblé : Salariés et employeurs

Objectifs de la sensibilisation :

- Identifier les risques liés au bruit et leurs enjeux pour le salarié et pour l'entreprise
- Identifier et connaître les mesures de prévention : facteurs de protection et prévention

13 mars 2019 (8h30-10h30)

08 octobre 2019 (8h30-10h30)

Sensibilisation aux risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)

Public ciblé : Salariés et employeurs

Objectifs de la sensibilisation :

- Définir les TMS
- Identifier les facteurs de risques professionnels favorisant l'apparition de TMS
- Identifier des leviers de prévention

06 février 2019 (8h30-10h30)

17 septembre 2019 (8h30-10h30)

16 mai 2019 (8h30-10h30)

14 novembre 2019 (8h30-10h30)

Sensibilisation aux risques liés au travail devant écran

Public ciblé : Salarié(e)s occupant principalement un poste informatique.

Objectifs de la sensibilisation :

- Informer sur les risques liés au travail devant écran (fatigue visuelle et troubles musculo-squelettiques)
- Donner des points de repère pour une installation adéquate au poste de travail.

22 janvier 2019 (8h30-10h30)

19 septembre 2019 (8h30-10h30)

03 avril 2019 (13h30-15h30)

17 décembre 2019 (13h30-15h30)

Sensibilisation aux risques liés aux horaires atypiques de travail

Public ciblé : Salariés travaillant de nuit et/ou en horaires décalés (postés 2x8, 3x8...)

Objectifs de la sensibilisation :

- Informer les travailleurs de nuit ou postés sur :
 - les risques liés aux horaires atypiques
 - la physiologie du sommeil
 - l'importance d'une hygiène de vie équilibrée
- Apporter des conseils pratiques sur le sommeil, l'alimentation et l'activité physique

07 février 2019 (14h00-16h00)

11 septembre 2019 (14h00-16h00)

09 avril 2019 (14h00-16h00)

28 novembre 2019 (14h00-16h00)

Sensibilisation aux risques psychosociaux

Public ciblé : Employeurs et salariés

Objectifs de la sensibilisation :

- Comprendre et mieux appréhender les risques psychosociaux dans l'entreprise
- Connaître la démarche d'évaluation et d'intégration dans le document unique

29 janvier 2019 (8h30-10h30)

24 septembre 2019 (8h30-10h30)

09 avril 2019 (8h30-10h30)

26 novembre 2019 (8h30-10h30)

PRISSM – Annexes au projet de service 2019-2024

Identification et prise en compte des pratiques addictives en milieu professionnel

Public ciblé : Employeurs

Objectifs de la sensibilisation :

- Enjeux et cadre normatif des addictions en entreprise
- Comprendre pour agir : différents types d'addictions, de substances psychoactives, facteurs de risques
- Agir face à un comportement suspect au travail
- Mobiliser les différents acteurs (médecin du travail...)
- Démarche globale de prévention des addictions

05 juin 2019 (8h30-10h30)

05 décembre 2019 (8h30-10h30)

Comprendre et prévenir l'addiction en entreprise

Public ciblé : Salariés

Objectifs de la sensibilisation :

- Connaître les différents types d'addictions et substances psychoactives
- Inscrire la notion d'addiction comme risque professionnel
- Connaître le cadre réglementaire associé aux addictions en entreprise
- Connaître la conduite à tenir en cas de troubles du comportement sur le lieu de travail

14 mars 2019 (8h30-10h30)

10 octobre 2019 (8h30-10h30)

Sensibilisation à la conduite professionnelle

Public ciblé : Salariés effectuant des déplacements routiers professionnels (avec véhicule de fonction ou personnel)

Objectifs de la sensibilisation :

- Identifier le risque routier et en prendre conscience
- Évaluer les enjeux que représentent les accidents de la route pour le salarié et pour l'entreprise (responsabilité de l'employeur et du salarié)
- Mesurer les conséquences possibles des comportements à risques
- Identifier et connaître les mesures de prévention : facteurs de protection et prévention

05 mars 2019 (08h30-10h30)

10 septembre 2019 (08h30-10h30)

25 juin 2019 (13h30-15h30)

10 décembre 2019 (13h30-15h30)

Sensibilisation aux risques sanitaires en mission à l'étranger

Public ciblé : Salariés partant en mission à l'étranger

Objectifs de la sensibilisation : Informer vos salariés sur :

- Précautions avant le départ
- Précautions d'hygiène générale
- Précautions contre les principaux risques infectieux et parasitaires
- Contenu de la trousse de secours type

02 avril 2019 (8h30-10h30)

01 octobre 2019 (8h30-10h30)



ENTREPRISE

Raison sociale :
N° adhérent PRISSM :
Email :
Tél :

PARTICIPANTS

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :
Sensibilisation :	Sensibilisation :
Date :	Date :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :
Sensibilisation :	Sensibilisation :
Date :	Date :

Coupon à retourner à l'adresse suivante :

PRISSM - Service de Santé au Travail
Zone Europa
2, avenue Maria-Gaëtana Agnesi
64000 PAU

ou par mail : contact.sensibilisation@prissm.fr

ANNEXE 6 : Fiches bilan des groupes de travail

FICHE BILAN : ACD et CMR

Objectif du groupe

Prévenir les risques liés à l'exposition aux Agents Chimiques Dangereux dont le Cancérogène Mutagènes et Reprotoxiques

	<p>Fiche action ACD/CMR</p>
<p>Prévenir les risques liés à l'exposition aux Agents Chimiques Dangereux dont les Cancérogènes Mutagènes et <u>Reprotoxiques</u>.</p>	
<p>Objectif – stratégie :</p>	<p>Agir pour que l'entreprise soit un moteur de la prévention du risque chimique.</p>

Etales et bilan de l'action

1. Etat des lieux (fin 2014)

Questionnaire auprès de tous les médecins du travail du PRISSM : quelles sont les entreprises exposant à des polluants atmosphériques, hors produits chimiques : fumées, vapeurs, brouillards d'huile ou poussières ?



Groupe CMR



Listing des entreprises concernées par le risque des polluants atmosphériques :

- brouillards d'huiles
- fumées de soudage
- poussières métalliques(aluminium, inox, titane....)

(secteur aéronautique et secteur métallurgie)

Secteur géographique:

Médecin :

Nom de l'entreprise	N°adhérent	Nombre de salariés	Type d'activité	Type d'exposition	Problématique de santé retrouvée
				Fumée de soudage	

2. Diagnostic

93 entreprises ont été identifiées ; ce qui correspondent à 2492 salariés environ

Activités ciblées par code NAF :

2562B	Mécanique industrielle	53 entreprises	1000 salariés
3320A	Installation de structures métalliques / chaudronnerie / tuyauterie	19	663
3030Z	Constructions aéronautiques et spatiales	3	250

Autres activités correspondantes à 18 entreprises pour 574 salariés : serrurerie, menuiserie, construction métallique, découpage, emboutissage et traitement de surface.

Polluants ciblés :



- ✓ **Aérosols de Fluides de Coupe (huiles entières ou fluides aqueux)** utilisés pour l'usinage des métaux
- ✓ **Poussières Cancérogènes (chrome VI, Plomb...)** particules nocives et autres poussières métalliques fines pour le travail des matériaux (meulage, ponçage)
- ✓ **Fumées de soudage classées** « cancérogène possible pour l'homme » par le CIRC (classement 2B)

3. Méthodologie d'approche

Travail en partenariat avec la CARSAT afin de croiser nos regards sur les expositions d'une part et sur les entreprises ciblées d'autre part.

<p>Comment ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions internes déjà engagées sur le sujet - Coopération avec les Institutions et les Fédérations Professionnelles : démarches communes et coordination des actions - Veille réglementaire et technique - Sensibilisation des adhérents aux agents chimiques concernés et aux risques liés à l'exposition - Conseil et aide aux employeurs volontaires pour : <ul style="list-style-type: none"> o le repérage des agents et des expositions o la prévention o la métrologie o la conformité réglementaire - Renforcement de la traçabilité des expositions des salariés afin d'établir un suivi adapté en lien avec l'employeur
------------------	--

Création des différents supports :

- Plaquettes de sensibilisation (4 supports : général, soudure, poussières métalliques, fluides d'usinage)
- Invitations et affiches pour une matinée sensibilisation
- Publications sur le site internet PRISSM et CARSAT
- Courrier d'invitation
- Présentation power point, support d'animation de la matinée
- Enquête de satisfaction à l'issue de la présentation



4. Déploiement

Cibles : 93 entreprises dont 89 adhérentes au PRISSM, représentant environ 2400 salariés de la population exposée.

Contenu de l'action : Information sensibilisation des entreprises, visites sur site avec réalisation de la FE, remise de la documentation, recueil de données sur le niveau de prévention initial et les actions en place, prévues ou déjà engagées.

Mesure de l'efficacité de l'action :

Mesure de l'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux actions de sensibilisation générale - Nombre d'adhérent demandant l'assistance du SST - Nombre d'adhérent ayant réalisé leur évaluation du risque chimique
-------------------------------	---

Information sensibilisation

Un atelier a été organisé le 25 septembre 2015 dans les locaux du PRISSM en partenariat avec la CARSAT.



Retours sur la matinée de sensibilisation :

- 20 entreprises inscrites, soit environ 1340 salariés.
- 15 entreprises adhérentes au service ont participé, représentant 1171 salariés, soit 47% des salariés exposés :
 - 1 participant non inscrit mais qui est venu
 - 6 absences, sans motif
- Participants externes : Mme DUPONT (Directrice de la DIRECCTE), le Dr BUISSONS VALLES (MIRT), Mme CAPDEBOSCQ (Inspecteur du travail secteur industriel) et Mme CARRERE (directrice des agences CRIT Intérim).
- 2 entreprises sont venues témoigner sur leur expérience en matière de prévention mais également sur leurs difficultés de mise en œuvre.
- L'après-midi de cette matinée sensibilisation a été suivie par une présentation de SEIRICH pour les salariés du PRISSM mais également pour les employeurs intéressés : 2 entreprises sont restées.



- Retours des participants via questionnaire de satisfaction (15 questionnaires retournés) :
 - « Avez-vous eu toutes les informations souhaitées ? » : 14 oui / 1 non (problématique spécifique transmise au médecin concerné).
 - Contenu : 1 adhérent peu satisfait de la clarté des propos, 1 adhérent peu satisfait de l'animation de la rencontre.
 - Organisation générale : 1 adhérent peu satisfait de la date, 3 adhérents peu satisfaits de la durée (trop long).
 - Autres remarques :
 - Retours d'expériences très bien accueillis par les participants.
 - Envisager d'équiper les intervenants de micros.

- Thèmes proposés par les adhérents pour une prochaine rencontre :
 - Amiante
 - Expositions liées aux entreprises environnantes / co-activité sur chantier
 - Gestion de la sécurité pour les intérimaires : agence d'emploi = employeur, EU = encadrant
 - TMS, gestes et postures et lombalgies
 - Aides financières pour aider les entreprises à agir sur la prévention
 - Pénibilité

Déploiement en entreprises

- Sur les 89 entreprises concernées, 75 ont été visitées et ont eu leur fiche d'entreprise créée ou remise à jour.

7 entreprises non visitées :

- 3 refus de l'adhérent,
 - 2 non réponse,
 - 2 entreprises non concernées par le risque chimique.
- Aucune sensibilisation n'a pu être réalisée par le PRISSM car l'idée initiale portait sur les actions de protection collective. Des actions de sensibilisation sur le risque chimique sont maintenant proposées par le PRISSM pour toutes les entreprises qui en aurait le besoin.
 - Si toutes les entreprises se sentent concernées par ces risques, peu ont pu mettre des actions concrètes en place.

Une évaluation de leur plan d'action a été mesurée à distance de l'intervention :

- 18 entreprises ont initié des actions de substitution ou suppression/ réduction du risque : 13 dans une logique de suppression et 5 dans une logique de substitution.
- 31 ont mis en place des actions de protection collective, mais pas d'information sur l'entretien de ces installations.
- 3 ont initié des actions de sensibilisation de leurs salariés
- 29 entreprises ont initié un plan d'action
- 11 entreprises ont été accompagnées par la CARSAT sur leur plan d'action.
- 15 n'ont rien fait

Bilan du déploiement en entreprise

Les petites entreprises sont en difficulté sur la mise en place de mesures de protection collective et sur la conduite de leurs actions même s'ils en ont compris les enjeux de santé.

Les plus grandes entreprises qui ont déjà une structure HSE peuvent toujours mieux faire mais font déjà beaucoup d'actions en ce sens et n'ont attendu personne pour

les initier. Et c'est paradoxalement elles qui seront les plus aidées financièrement pour optimiser

Actions possibles :

Etablir des plans d'actions avec plan de prévention auprès des TPE et aider les petites entreprises à déployer des actions avec des ressources externes en HSE (AFS possible ?)

- Aucune remontée d'information sur les actions CARSAT : échanges unilatéraux PRISSM → CARSAT avec parfois des actions contradictoires et non complémentaires.

Partenariat complexe car intentions et objectifs de départ différents.

Propositions pour une collaboration ultérieure :

- Redéfinir de façon plus précise les objectifs institutionnels de part et d'autre et faire des points d'étape plus régulièrement avec la CARSAT sur l'avancement des actions.
- Echanges bilatéraux entre les parties pour des actions communes dans la prévention des risques et de la santé au travail.

Perspectives du groupe de travail

Déploiement de l'action sur le BTP.

FICHE BILAN : Troubles musculo-squelettiques dans les secteurs de l'aide à domicile et du nettoyage

Objectifs établis dans la fiche d'action

OBJECTIF 1 : Informer / Sensibiliser les responsables d'entreprises sur les TMS.

OBJECTIF 2 : Favoriser la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS, prioritairement dans les TPE.

OBJECTIF 3 : Améliorer la synergie entre les différents acteurs de la prévention des risques dans le secteur de l'aide à domicile (SST, ARACT, CARSAT, fédérations professionnelles de secteur) par capitalisation et communication.

Bilan de l'action pour le secteur de l'Aide à domicile

Nombre d'entreprises adhérentes concernées : 38 adhérents

Nombre de salariés concernés : approximativement 1400 salariés

Actions réalisées

Atelier-rencontre TMS du 13/09/2017 :

- Nombre de participants : 10 adhérents présents, dont 1 représentant de la fédération ADMR (11 ADMR parmi les adhérents ciblés).
- Nombre de volontaires à un accompagnement à l'issue de l'atelier-rencontre : 5 adhérents volontaires pour mettre en œuvre la démarche TMS proposée par le PRISSM dans leur structure.

Interventions en entreprise :

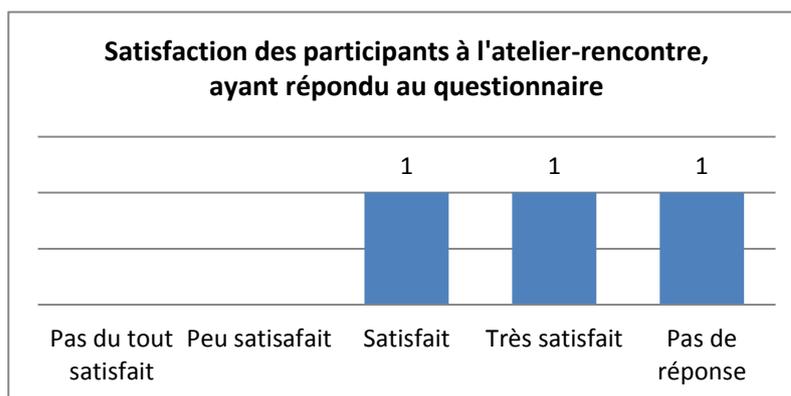
- Les 38 entreprises du secteur ciblé ont été rencontrées par les équipes pluridisciplinaires dans la cadre de la création / mise à jour de la fiche d'entreprise.
- Lors de ces rencontres, toutes ont bénéficié d'une présentation du kit DUER proposé par le PRISSM, composé de :
 - une trame de DUER type + livret d'accompagnement PRISSM,
 - un guide d'aide à la création du DUER de la CARSAT Pays de la Loire,
 - un guide pour création du livret d'accueil de la CRAM Pays de la Loire + Complément d'informations PRISSM,
 - la grille d'évaluation du domicile + livret d'accompagnement de l'INRS,
 - une liste des aides techniques de l'INRS,
 - informations sur programme « Aidants aidés » et AFS « Prévention des risques chimiques et biologiques ».

Analyse des questionnaires

Retours de questionnaires : 11 retours sur 38 adhérents sollicités (avec 2 questionnaires remplis partiellement et, de ce fait, non-exploitable entièrement).

Principaux bilans issus de l'analyse des questionnaires

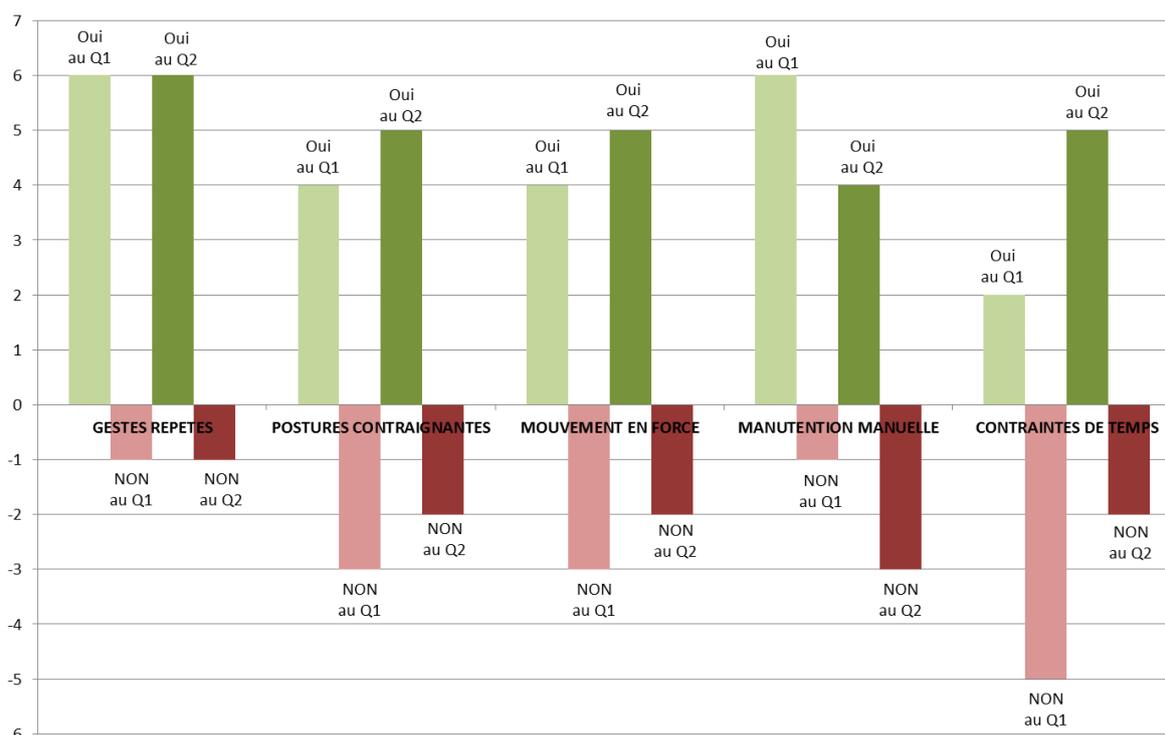
- Satisfaction quant à l'atelier-rencontre : sur les 11 répondants, 3 ont participé à l'atelier-rencontre.



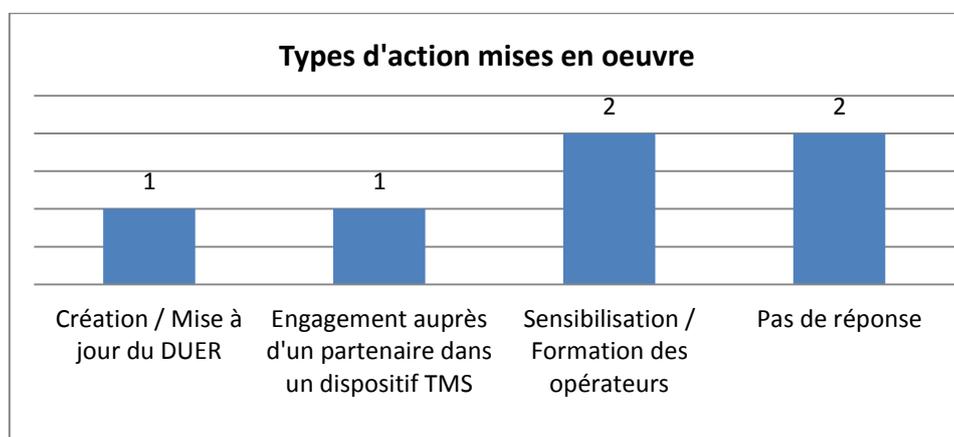
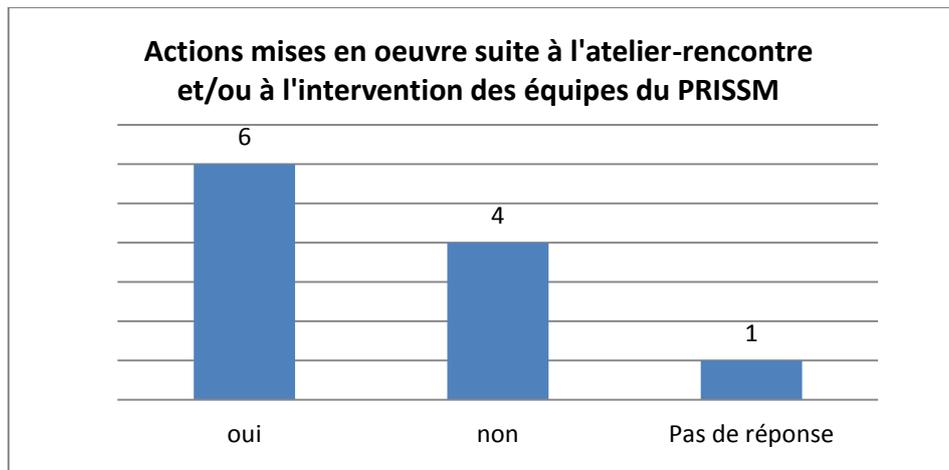
- Evolution de la perception du risque TMS (sur la base d'un comparatif entre les réponses données au premier questionnaire (mai 2016) et au second (mars 2018)).

Parmi les 11 répondants au 2nd questionnaire, 7 ont également répondu au 1^{er}.

Evolution de la perception sur les facteurs de risque TMS



- Actions mises en œuvre suite à l'atelier-rencontre et/ou à l'intervention des équipes du PRISSM :



Note : Parmi les adhérents ayant indiqué ne pas avoir mis d'actions en place, un adhérent projette de créer un groupe de travail sur les TMS en 2019.

Collaboration ANACT / CARSAT

- Réunions de travail réalisées :
 - PRISSM / ANACT : le 19/02/2015
 - PRISSM / CARSAT : le 19/02/2015 et le 09/06/2016
- Invitation de la CARSAT à l'atelier-rencontre organisé par le PRISSM : le 13/09/2017.
- Participation aux réunions d'information organisées par la CARSAT dans la cadre du projet « Aidants aidés » : le 16/09/2016 et le 19/09/2017.
- Relai d'informations concernant les actions de la CARSAT (dispositif « Aidants aidés », AFS, etc.) auprès de nos adhérents.

Bilan de l'action pour le secteur du Nettoyage

Nombre d'entreprises adhérentes concernées : 44 adhérents

Nombre de salariés concernés : approximativement 1600 salariés

Actions réalisées

Interventions en entreprise :

- 41 entreprises ont des fiches d'entreprise de moins de 5 ans, dont 26 réalisées ou mises à jour (en 2018) dans le cadre du projet TMS.

Note : Afin d'outiller les équipes, une FE type et une check-list d'aide au repérage des contraintes et moyens de prévention mis en place ont été créées par le groupe.

- 39 entreprises ont eu une présentation du kit DUER proposé par le PRISSM lors de la rencontre dans le cadre de la FE ou par téléphone/mail.

Ce kit DUER est composé :

- d'une trame de DUER type + livret d'accompagnement PRISSM,
- de fiches de prévention sur les facteurs de risque TMS de la région Ile-de-France,
- un guide pour création du livret d'accueil de la CRAM Pays de la Loire + Complément d'informations PRISSM.

Collaboration ANACT / CARSAT

Pas de collaboration sur ce projet.

FICHE BILAN : Risques psycho-sociaux, dans les secteurs du médico-social et des services

Bilan des actions

- Formation des IPRP aux RPS, par la psychologue du travail
- Création d'un paragraphe « type » pour les FE (comment aborder les RPS dans la FE ?), afin d'aider l'équipe pluridisciplinaire dans l'information aux entreprises.
- Sélection d'outils INRS destinés aux employeurs.
- Création d'une plaquette d'information sur la thématique RPS
- Création d'une sensibilisation « RPS et intégration au DU », destinée aux employeurs, et proposée en intra ou inter-entreprises (calendrier de sensibilisation)
- 28/09/2017 : Atelier rencontre RPS-DU, destiné aux EHPAD :
 - 34 invités
 - 14 inscrits
 - 12 présents

FICHE BILAN : Risque routier et addictions

Objectifs établis dans la fiche d'action

Conseiller et accompagner les entreprises sur la prévention du risque routier en intégrant la problématique des pratiques addictives.

- **OBJECTIF 1** : Mise en œuvre et/ou développement par les employeurs d'une démarche dynamique qui prenne en compte les enjeux collectifs et individuels ;
- **OBJECTIF 2** : Intégration et/ou amélioration de la prévention du risque routier/addiction dans les outils internes aux entreprises (document unique, règlement intérieur, charte, ...) ;
- **OBJECTIF 3** : Prise de conscience des salariés de leur place dans la prévention de ces risques et de leur rôle dans la mise en œuvre de la démarche au quotidien ;
- **OBJECTIF 4** : Diminution de la difficulté d'appréhension de la problématique addictions pour les employeurs et les salariés.

Bilan des actions

▪ Audit interne

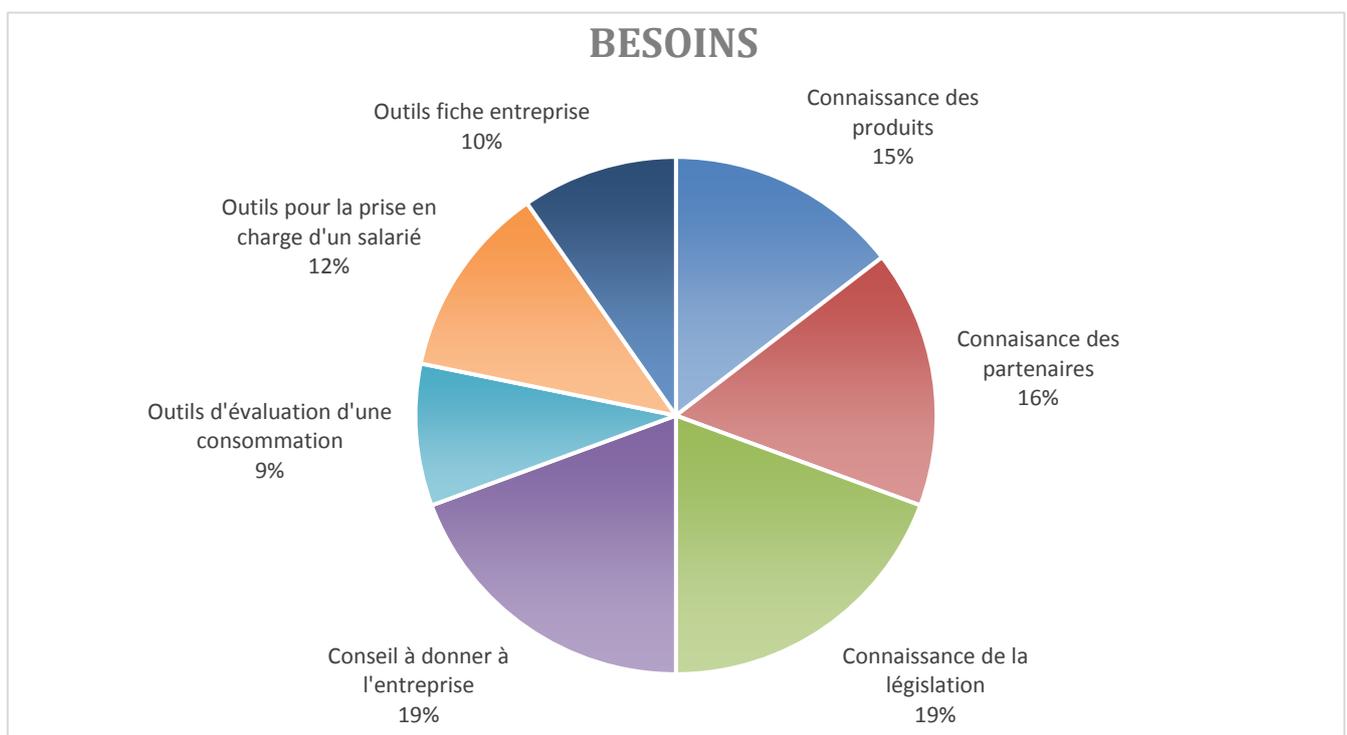
Objectif : connaître les besoins des collaborateurs (médecins – IPRP – IDEST – ASST) sur les thématiques des addictions et du risque routier.

Moyen : création de 2 questionnaires anonymes diffusés aux collaborateurs.

Retours de questionnaires : 83% de retours sur 40 collaborateurs visés (représentation suffisamment significative)

Analyse des questionnaires : des commentaires (freins) et besoins émergent principalement sur la thématique « addictions et travail » :

- ⇒ Besoin de se former sur la législation et les conseils à donner aux entreprises
- ⇒ Thématique très rarement abordée dans la Fiche Entreprise
- ⇒ Les salariés se sentent peu efficace voire pas du tout efficace dans la prévention des pratiques addictives



▪ **Audit externe**

Objectif : Rencontrer des partenaires « addictions et risque routier »

Rencontre avec :

- Préfecture / Commission des permis de conduire (Médecin de la commission)
- Groupement des transporteurs du Béarn (contact : Secrétaire Générale)
- Dispositif d'Appui Aquitaine Drogues et Dépendances (DaAdd)
- Autoclub Basco-Bearnais
- Auto-école Lacoste
- Organisme SENSIROUTE

▪ **Informations des MDT et IDEST du PRISSM par le Dr AUGEREAUD, Psychiatre-Addictologue à la Cellule ELSA du Centre Hospitalier de Pau.**

Contenu des échanges :

- Repérage précoce et interventions brèves,
- Orientations vers les intervenants de la cellule ELSA.

▪ **Création de sensibilisations**

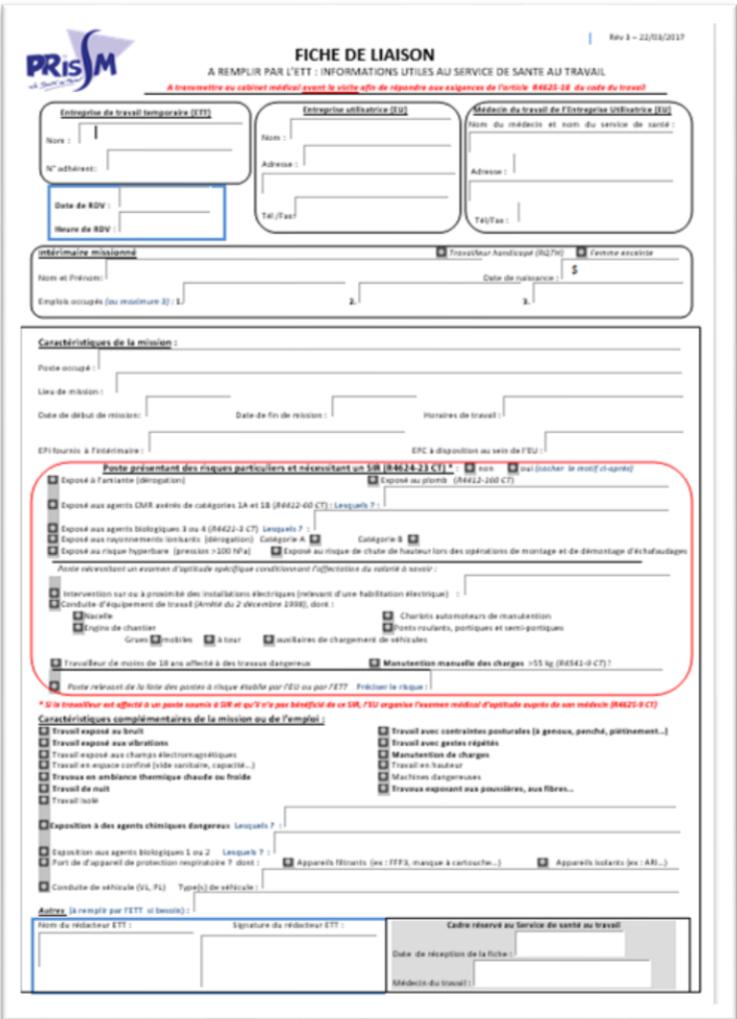
- Conduite professionnelle (public visé : salariés)
- Identification et prise en compte des pratiques addictives en milieu professionnel (public visé : employeurs)
- Comprendre et prévenir l'addiction en entreprise (public visé : salariés)

FICHE BILAN : Intérim

Objectif global

Améliorer le suivi de l'état de santé individuel et la prévention des risques professionnels.

Bilan des actions

Objectifs retenus en 2014	Actions réalisées 2014-2019
<p>1. Créer une fiche de liaison ETT-SST commune aux SST du 64</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre et échanges avec les autres SST en 2014 et 2015 : Pas de consensus. Création d'une fiche de liaison ETT-PRISSM (+ mise à jour selon réglementation 2017) : emplois, poste, EU, risques professionnels, risques particuliers (SIR) <div data-bbox="619 952 1356 1971" style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 20px;">  </div>

<p>2. Créer une fiche conseil intérimaires (info risques prof, EPI, rôles SST, formation...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait ▪ Plaquette remise lors des visites médicales 
<p>3. Mise à disposition d'un portail internet « Santé Travail Intérimaires »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait avec le logiciel Stétho Val Solution ▪ Possibilité pour les ETT de se connecter et d'avoir accès aux dernier avis médicaux pour leur salarié
<p>4. Réalisation d'une seule visite médicale ETT-UE pour les salariés SMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de la faisabilité : négatif ▪ Les nouvelles dispositions règlementaires 2017 le permettent (aptitude en SIR peut être délivrée par le médecin de l'ETT)
<p>5. Rencontre ETT (en agence + réunion commune)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier rencontre pour les ETT proposé en janvier 2017 (info risques professionnels, EPI, nouvelles réglementations de suivi individuel 2017) : <ul style="list-style-type: none"> - 43 ETT adhérentes - 14 ETT présentes (20 participants) ▪ Rencontre des ETT par l'équipe pluridisciplinaire (maj fiches d'entreprises, info prévention des risques ETT, remises des documents CARSAT, info fiche de liaison : <ul style="list-style-type: none"> - 43 ETT - 42 rencontrées (1 refus)

6. Partenariat CPAM (Centre d'Examens de Santé)	<ul style="list-style-type: none">▪ Partenariat en place▪ Les salariés précaires sont adressés au CES pour bilan médical complet.<ul style="list-style-type: none">- En 2015 : 71 salariés orientés, 40 présents (56%)- En 2018-2019 : 3-5 salariés par mois
--	--

INDICATEURS :

- Nombres d'examens médicaux intérimaires réalisés :
- Nombre d'ETT rencontrées : 42 sur 43
- Nombre de connexion au portail internet :
- Nombre d'intérimaires adressés au CES de la CPAM : cf supra

ENQUETE de SATISFACTION sur l'utilisation de la fiche de liaison :

- Non réalisée car certaines ETT n'utilisent pas la fiche de liaison.
- Ensemble des ETT rencontrées par notre direction en 2017.

FICHE BILAN : Maintien dans l'emploi

Objectifs établis dans la fiche d'action

- Identifier et mobiliser les leviers possibles pour favoriser le maintien en emploi des salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle (identification précoce, adaptation de poste/temps de travail, dispositifs partenaires, etc..).
- Améliorer la visibilité et valoriser le rôle et le travail quotidien des équipes en santé au travail dans ce domaine.
- Renforcer les partenariats existants, pour davantage de synergie et d'efficacité.

Bilan des actions

Formation

- Formation des membres du groupe et de l'ensemble des médecins du travail du PRISSM à la démarche du maintien dans l'emploi.

Outils

- Création et mise à jour (2017) de plaquettes et documents :
 - Suivi individuel,
 - Etapes vers la reprise du travail,
 - Mémo Handicap.
- Création d'outils d'information à destination des médecins du travail sur l'ensemble des dispositifs existants en termes de maintien dans l'emploi (check-list sur déroulement de visite de pré-reprise, tableau récapitulatif).
- Création d'un courrier type proposé aux employeurs pour informer leurs salariés en arrêt prolongé de la possibilité de demander une visite de pré-reprise
- Parallèlement, le PRISSM a mis en place des sensibilisations sur différents thématiques visant à prévenir certains risques professionnels. Des outils d'information en lien ont également été développés.

Partenariats

- Transmission des coordonnées des services de santé au travail du Béarn, aux médecins conseil (promotion de la visite de pré-reprise).
- Participation systématique d'un médecin du travail référent :
 - aux ateliers « maintien dans l'emploi » organisé par le service social de la CARSAT (? ateliers),
 - aux réunions de la cellule PDP mensuelle (réunions).
- Invitations régulières des partenaires maintien :
 - service médical CNAM : 2 réunions
 - service social CARSAT : 1 réunion
 - MDPH : 1 réunion
 - SAMETH / Cap emploi : 2 réunions
 - CRP Béterette : 1 réunion
- Invitations par courrier des médecins traitants de l'agglomération de Pau à atelier-rencontre avec les médecins du travail du PRISSM.
- Echanges confraternels des médecins du travail du PRISSM avec :
 - le Dr SARAN, chirurgien orthopédiste spécialiste de l'épaule,
 - le centre de rééducation fonctionnel de Salies-de-Béarn,
- Echanges avec la psychologue clinicienne des Grands Thermes de Bagnères-de-Bigorre.

Suivi des indicateurs

Indicateurs d'évaluation retenus dans le CPOM :

- Nombre de visites de pré reprise effectuées,
- Nombre de visites de reprise effectuées,
- Nombre d'aménagements de poste préconisés (temps partiel thérapeutiques, restrictions...),
- Nombre d'inaptitudes prononcées,
- Nombres de sollicitations du SAMETH,
- Nombres de sollicitations du service social interne,
- Nombre de participations du médecin référent aux réunions extérieures,
- Nombre d'intervention « éducation à la santé » réalisées (prévention primaire).

Suivi des indicateurs

Indicateurs de l'activité médicale

Année	Nombre de pré-reprises effectuées	Nombre de reprises effectuées	Nombre d'aménagements préconisés (R4624-1)	Nombre d'inaptitudes définitives au poste
2018	857	3614	589	417
2017	852	3909	566	503
2016	938	4100	1639	506
2015	713	3966	1014	388

Nombre de sollicitations du SAMETH (signalements)

	2018	2017	2016	2015
Nombre de dossiers signalés par SST		65	89	57
Nombre de dossiers clôturés		52	74	57

Nombre de sollicitations du service social

	2018	2017	2016	2015
Nombre de dossiers signalés au service social interne	0	16	31	38

En 2018, plus de service social interne.

Indicateurs de la participation aux réunions extérieures

	2018	2017	2016	2015
Nombre de participation aux ateliers Maintien organisés par la CARSAT	2	2	0	0
Nombre de participation aux réunions de la cellule PDP	9	12	9	6

Bilan de la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)

Dans le cadre du projet « maintien en emploi et prévention de la désinsertion professionnelle », le PRISSM s'est engagé et a contractualisé avec le service social de CARSAT afin d'accompagner les salariés et de développer les partenariats extérieurs (AS CARSAT, Médecins conseils, SAMETH-CAP Emploi).

Des réunions mensuelles ont été organisées avec la participation d'un médecin du travail du PRISSM, un médecin conseil, deux assistantes sociales CARSAT et un responsable SAMETH, afin de promouvoir le maintien en emploi des salariés à risque de désinsertion professionnelle.

Ces réunions ont lieu au service médical de la CNAM (ELSM de Pau).

Le médecin du PRISSM porte aussi les dossiers des services de santé au travail d'Oloron et d'Orthez.

Bilan Cellule PDP Nombre de dossiers adressés par :	2018	2017	2016
Service de Santé au Travail PRISSM	24	29	46
Service social de la CARSAT	30	22	27
ELSM (médecins conseils)	3	47	49
SAMETH	5	11	12
TOTAL	62	109	134

Bilan Cellule PDP (suite)	2018	2017	2016
Nombre de dossiers complexes examinés (ou ré examinés)	88	175	181
dont demandes d'actions de formation durant l'arrêt de travail :	30	25	19
– bilans de compétences effectués	19	14	13
– formation qualifiante de droit commun	1	6	1
Essais encadrés	5	3	0
Actions de formation/orientation	1	2	0

Bilan Cellule PDP (suite)	2018	2017	2016
Nombre de dossiers clôturés dans l'année	55	142	99
Maintien dans l'entreprise au même poste	10	21	25
Maintien dans l'entreprise à un autre poste	9	32	19
Formation professionnelle	8	33	21
Demandeur d'emploi suite fin de contrat/mission	1	7	-
Orientation accompagnée vers partenaires de l'insertion (Cap Emploi, Pôle Emploi...) :	0	3	4
Création d'entreprise	1	0	0
Interruption intervention PDP suite à aggravation état de santé	1	1	1

Interruption intervention PDP suite à invalidité	6	20	4
Interruption intervention PDP suite retraite	0	2	1
Interruption intervention PDP à l'initiative du salarié	2	1	1
Licenciement pour inaptitude	17	22	16
Sans motif de clôture	-	-	7

Nombre d'interventions d'« éducation à la santé » réalisées

Sensibilisations réalisées sur :	2018	2017	2016	2015
Aide au DUER	7	14	9	2
Risques chimiques	12	0	0	18
Risques liés au bruit	0	0	0	30
Risques TMS	5	5	10	1
Risques liés au travail devant écran	19	15	7	13
Risques liés aux horaires atypiques de travail	11	5	0	0
Risques psycho-sociaux	8	3	0	6
Risques liés aux pratiques addictives	5	2	2	4
Risque routier	7	12	2	0
Risques sanitaires en mission à l'étranger	0	0	1	1
Autres	5	2	11	8
TOTAL	79	58	42	83

Perspectives du groupe

- Poursuite des actions menées depuis 2014 : participation aux cellules PDP ;
- Réflexions sur la création d'une cellule interne d'accompagnement des salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle ;
- Renforcement de la coordination avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle.

FICHE BILAN : Harmonisation des fiches d'entreprise

Objectifs établis dans la fiche d'action :

- Permettre à l'entreprise et au service de santé au travail d'affiner leurs approches respectives des risques et de leur prévention via la fiche d'entreprise.
- Satisfaire à l'article D4624-37 du code du travail

Bilan des actions :

- Harmonisation du canevas des fiches d'entreprise au sein du service pour une utilisation par les membres de l'équipe pluridisciplinaire (MdT, IDEST, IPRP, AST techniques) sous une forme informatisée.
- Appropriation de ce document comme un outil de prévention par les adhérents (ex : utilisé lors des modules prévention BTP *mon docunique*).
- Création d'un kit FE (courrier type, mail type, doc préparatoire, doc type ex : trousse de secours).